

**Direction de la Prévention
Et de la Sécurité
Service Police Municipale
JPB/PB/EN 2015/031**

ARRÊTÉ N°621/2015

**Objet : Circulation interdite, arrêt et stationnement interdits et gênants
allée de l'Hôtel Dieu.**

Le Député-Maire de la Ville de Gonesse,

**Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles
L 2122.24, L 2213.23, L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4 et L 2213.5,**

Vu le Code de la Route et notamment son article R 417.10,

Considérant qu'il convient de régler pour interdire de façon permanente la circulation et le stationnement des véhicules allée de l'Hôtel Dieu,

ARRÊTE

Article 1 : La circulation des véhicules est interdite sur l'allée de l'Hôtel Dieu.

Article 2 : L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits et gênants sur l'allée de l'Hôtel Dieu.

Article 3 : Seuls sont tolérés à s'arrêter et à se stationner sur l'allée précitée aux articles 1 et 2 les véhicules funéraires, de sécurité, d'urgence et de secours.

Article 4 : Tout contrevenant aux dispositions ci-dessus énoncées pourra faire l'objet de l'enlèvement de son véhicule aux frais du titulaire de la carte grise.

Article 5 : L'ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- Monsieur le Commissaire de Police,
- Madame la Directrice de l'Aménagement Urbain,
- Monsieur le Chef de la Police Municipale

Fait à Gonesse, le 18 décembre 2015

Le Député-Maire

Jean-Pierre Blazy



Le Député-Maire soussigné, ATTESTE
Que le présent acte a été reçu en
Sous-Préfecture, le : **22 DEC. 2015**

Publié, le : **30 DEC. 2015**

Pour le **Député-Maire** et par délégation
Le **Directeur Général Adjoint des Services**

M. COLL

*Le Député-Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Hôtel de ville
66, rue de Paris
B.P. 10060
95503 Gonesse Cedex
tél 01 34 45 11 11
fax 01 39 87 13 22

Acte à classer

621-arrete

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2015-12-22T15-50-13.00 (MI105831046)**Identifiant unique de l'acte :**
095-219502770-20151218-621-arrete-AR (Voir l'accusé de réception associé)**Objet de l'acte :** Arrêté permanent - Circulation interdite, arrêt et stationnement interdits et gênants allée de l'Hôtel Dieu
Date de décision : 18/12/2015**Nature de l'acte :** Arrêtés réglementaires**Matière de l'acte :** 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.1. Police municipale
6.1.7. autres**Acte :** [arrêté 621.PDF](#)**Groupe émetteur de l'acte :** DGS_DELIB

Classer

Annuler

Préparé

Date 22/12/15 à 15:49

Par JOUNINET Sylvie

Transmis

Date 22/12/15 à 15:50

Par JOUNINET Sylvie

Accusé de réception

Date 22/12/15 à 16:03